Enſuite ſe trouve les noms du nouveau Gouverneur, des quatre Conſuls & des aſſiſtans pour l'année 1756.

IV. *Quelques obſervations ſur le commerce d'importation des fers de la Ruſſie & de la Suéde en Angleterre.*

La Ville de Briſtol repréſenta en Février 1757, au Parlement, qu'on importait de Suéde, de Ruſſie & d'autres endroits une grande quantité de fer en barre, dont une partie s'exporte pour l'Afrique, & l'autre eſt manufacturée en Angleterre. Cette Ville repréſentait qu'il était eſſentiel que le fer en barre fût importé de l'Amérique ſeptentrionale avec plus de liberté qu'il ne l'eſt. Par un acte de la 23^e. année de George II. le fer en barre de l'Amérique peut entrer dans le Port de Londres franc de droits; mais il ne peut être envoyé de Port à Port ou à plus de diſtance de Londres que dix mille, ce qui fait que les Ports commerçans ne peuvent point l'exporter, & que les Villes qui manufacturent le fer en ſont privées; que cette liberté accroitrait la navigation & le commerce du Royaume & empêcherait ſes richeſſes de ſortir, puiſque tout le fer de la Ruſſie & de la Suéde ſe paye en eſpéces.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Stockholm.

Réglement au ſujet du cours du change.

Le Commité ſecret voulant parvenir à rendre à Stocholm le cours du change indépendant des variations auxquelles les opérations publiques l'aſſujettiſſent dans toutes les places de l'Europe, a demandé au Roi de faire publier une Ordonnance qui fixât ce cours à ſoixante & dix marques. S. M. y a conſenti, & l'Ordonnance fut affichée le 7 de Février dans la Capitale. Elle ne tardera pas à être publiée dans toutes les Provinces du Royaume.

Exportation.

On a exporté pendant le courant de l'année derniere pour près de 4,403,204 florins de Hollande de marchandiſes pour différens pays; ſçavoir, 1252 bariques de ſel, 1239 bariques de harengs, 30,461 douzaines de planches, 13307 bariques de poix, 68649 bariques de goudron, 1630 l. de cuivre rouge & de cuivre jaune, 1102 l. de cuivre travaillé, 2003 l. d'acier, 7134 l. de fonte & 204611 liv. de fer en barres.

De Londres.

Réflexions d'un Anglais ſur le prix du ſucre.

Depuis quelques mois la Grande-Bretagne a payé la muſcorade ou le ſucre brun venant des Colonies Anglaiſes, de douze à quinze pour cent plus cher que ne le payent les Français & les Hollandais. C'eſt un prix exorbitant qui fait ſoupçonner & croire que cette augmentation eſt un artifice des Courtiers & des Agens des Colonies. Il ſerait donc à ſouhaiter que les Ports fuſſent ouverts pour le ſucre comme ils le ſont pour le grain lorſqu'il eſt à un haut prix. Le ſucre eſt devenu une denrée preſqu'auſſi néceſſaire à la vie que le grain. De plus encore, malgré la gratification accordée depuis peu à la ſortie de notre ſucre rafiné, il ne trouve pas un débit auſſi facile dans les marchés de l'Europe, que celui des Étrangers qui trouvent le moyen de donner le leur à meilleur compte, c'eſt ce que nous aſſurent les Négocians qui commercent avec Hambourg & dans la Baltique. C'eſt un fait malheureuſement trop certain, dont il ſerait bien à deſirer que quelque ſpéculateur éclairé voulût rechercher la cauſe, pour faire part enſuite au public de ſes découvertes ſur un objet auſſi intéreſſant au bien de la Nation.

Suite *des obſervations ſur la population de l'Amérique ſeptentrionale, & ſur la conſommation des manufactures Anglaiſes.*

Les derniers Miniſtres voulaient ſoutenir que les richeſſes de l'Amérique ſeptentrionale faiſaient tort à la Grande-Bretagne, & en conſéquence ils ont envoyé des Vaiſſeaux de guerre pour empécher les Colonies de trouver des eſpèces qu'elles puſſent faire paſſer à la Métropole en échange de ce qui leur manquait. Après leur avoir oté la facilité de gagner de l'argent pour acheter les choſes de premiere néceſſité, ils leur ont impoſé des taxes que non-ſeu-

lement elles ſont hors d'état de payer, mais même qu'on veut lever d'une maniere qui bleſſe leurs priviléges ; de ſorte qu'elles ont été traitées comme le furent autrefois les enfans d'Iſrael à qui les Égiptiens ordonnerent de faire des briques, même en leur refuſant la paille. Un pareil traitement ne pourrait-il pas avoir les ſuites les plus fâcheuſes ? N'avons-nous pas à craindre qu'il ne faſſe perdre à la Métropole l'affection des Colonies, & que celle-ci privée de ſon plus ferme appui, ne devienne tôt ou tard l'eſclave de quelque Puiſſance étrangere ?

Suppoſons qu'il ſoit poſſible de lever le droit de contrôle impoſé, eſt-il bien prudent ou bien avantageux de retirer quelques milliers de livres au riſque d'en perdre des millions.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Londres.

Etat du Commerce des Colonies Anglaiſes avec la Grande-Bretagne.

On aſſure que les Américains doivent actuellement aux Marchands & aux Négocians de la Grande-Bretagne & d'Irlande, pour les marchandiſes qui leur ont été livrées, plus de quatre millons ſterlings.

Nous apprenons que l'exportation des cordages, des meules & des pots de fer dont les Colonies nous faiſaient de très-grandes demandes, eſt conſidérablement diminuée, les marchandiſes ci-deſſus ſe manufacturent actuellement pour leur conſommation intérieure, à Boſton, à Philadelphie & dans pluſieurs autres Provinces.

Naufrage.

Le S^t. *Joſeph* de Bordeaux, chargé de vin, avait une ſi forte voie d'eau que l'équipage a été obligé de relacher dans le Canal S^t. George. Ceux qui montaient ce Vaiſſeau étaient réduits aux dernieres extrêmités, ayant conſommé leurs vivres, lorſque Jean de Quebec qui commande le *Gibbon*, les reçut ſur ſon bord. Il les a conduit à Carlingford.

De Marseille, *le 3 Mars 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 24 Février au 2 Mars 1766, 57 bâtimens Français & 20 Étrangers allant à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Arles, à Cette, à Bormes, à S^t. Tropès, à Frejus, à Menton, à Antibes, à Nice, à la Côte, à Génes, à Livourne, à Naples, à Barcelonne, à Valence, à Carthagene, à Iviça, au Levant, à Salonique, à Conſtantinople, à Tunis, à Cadix, au Havre, à Dunkerque, à Roterdam, au Cap.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, 31 bâtimens Français & 15 Étrangers venant du Cap, de Georgenti, d'Almérie, de Toſſa, de l'Iſle-Rouſſe, de Dunkerque, de S^t. Nazaire, du Golfe, de Zeiton, de Mahon, de l'Eſcuillette, de Caſtellamar, de Valence, de Tortoſe, d'Alicante, de Livourne, de Gênes, d'Antibes, de Hyeres, de Cette, d'Arles, de Toulon & de Martigues.

Du Havre, *le 6 Mars 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 3 au 7 Mars 1766, 8 Navires, ſçavoir, la *Prime Roſe*, Capitaine *Chriſtoph Broad*, de Neufchatel, venant de ce même endroit avec du charbon de terre ; le *Saint Antoine*, Capitaine *Coucy*, de Cherbourg venant de ce même endroit ſur ſon leſt pour prendre un chargement de bled ; la *Modeſtie*, Capitaine *Jean Clayton*, de Chicheſter, venant de Cheſter chargé de plomb ; la *Valeur*, Capitaine *Callouet*, de Grandville, venant de ce même endroit, chargé de différentes marchandiſes d'épicerie ; le S^t. *Alexandre*, Capitaine *Pierre Legrac*, de Dieppe, venant de Nantes chargé d'ardoiſes pour le Havre & pour Rouen ; la *Betzi*, Capitaine *W. Rouwe de Falmouth*, venant de ce même endroit chargé de plomb ; la *Tamiſe*, Capitaine *Meuvielle*, venant du Cap d'où il était parti le 20 Décembre, & l'*Argus*, Capitaine *Granchamp de l'orterieux*, venant de Marſeille d'où il était parti le 26 Janvier dernier.

PRIX *actuel de toutes les qualités de soies employées dans les fabriques d'étoffes unies & façonnées de la Ville de Lyon.*

ORGANCIN DE PIEDMONT.

	℔	ß
De 24 deniers	43	
De 26 deniers	42	
De 28 deniers	40	
De 30 deniers	39	
De 32 à 34 deniers. . . .	38	10
De 36 deniers	38	
De 38 deniers	37	10
De 40 deniers	37	
De 42 deniers	36	10
De 45 deniers	35	5
De 50 à 60 deniers. . . .	35	15

TRAMES DE NAPLES.

Sorientes premieres sortes. .	30	
Dites ordinaires	29	
Dites moins fines.	28	
Paesanne primo filo	27	10
Dites fines.	26	15
Dites ordinaires	25	10

TRAMES D'APPALTO.

Premieres sortes	25	15
Dites moins fines	25	
Dites ordinaires	24	
Cottes fines	25	
Dites ordinaires	24	

TRAMES DE MILAN.

Premieres sortes	32	
Premieres sortes ordinaires .	30	10
2^e. Dites sortes	29	10
2^e. Dites sortes ordinaires . .	28	10
3^e. Sortes	27	5

TRAMES DE PAYS.

Superfines	33	
Premieres sortes	32	
2^e. Sortes	31	
2^e. Sortes ordinaires . . .	30	
3^e. Sortes ordinaires . . .	28	

SOIES GREGES DU PAYS.

Premieres qualités	30	
2^e. Dites qualités	29	10
Dites ordinaires	28	
Basses qualités	26	
Doppions	14	

SOIES GREGES D'ESPAGNE.

Les premieres sortes . . .	28	
2^e. Dites sortes	26	
2^e. Dites sortes ordinaires . .	25	10

SOIES GREGES DE MILAN.

Premieres sortes	28	
2^e. Dites sortes	26	
3^e. Sortes	24	

SOIES GREGES DE MURCIE.

Premieres sortes	24	10
2^e. Dites sortes	24	

SOIES GREGES DE PALERME.

M & M B.	21	
O	21	10
O B.	22	
O B V.	23	

SOIES DE REGGIO.

Sembatello O & A B. . . .	24	
O B V.	25	
A V.	26	
Appalto O & B.	22	10
O B V.	23	
De la coste O & B.	21	
Calabre & Monteleone. . . .	20	

L'échéance pour laquelle se vendent les soies, est toujours de 18 *mois ou une année au moins.*

PAPETERIES *du Département de Bayonne, par M. Carget.*

Le commerce des papiers fabriqués dans ce département, était autrefois très-bien établi en Espagne, tant pour la consommation de ce Royaume que pour d'autres Pays.

La négligence ou la supercherie de nos Fabricans a fait tomber ce commerce; les Génois ont gagné cette branche sur nous & en ont profité presqu'en entier pendant environ 45 ans.

En 1735, un Négociant nommé Jean-Pons d'Oleron en Bearn, entreprit de relever ce commerce. Il fit faire pour ſon compte pluſieurs balles de papier, & l'envoya en Eſpagne où il fut promptement débité. Il continua ſes envois; mais il comprit qu'il ſerait eſſentiel pour bien réuſſir dans ſon objet, d'imiter autant qu'il ſerait poſſible la façon des Génois. Il s'y appliqua & réuſſit aſſez bien. Il afferma pluſieurs moulins à papier, les fournit de beaux chifons, & choiſit les meilleurs maîtres pour faire fabriquer du papier à la façon de Gênes, qu'on nomme aux 3 O, & continua juſqu'à ſa mort arrivée en 1756.

M. de Machault, alors Contrôleur général des Finances, informé de ce nouvel établiſſement, fit rendre une Ordonnance pr M. de Caze de la Bove, Intendant en 1748, portant réglement pour la fabrication du papier aux 3 O fleuret, c'eſt-à-dire, premiere qualité, façon de Gênes, & ſucceſſivement M. d'Étigny, en rendit une autre en 1751, portant réglement pour les papiers aux 3 O ſeconde ſorte.

M. Carget, Inſpecteur, encouragea pluſieurs particuliers à étendre cette branche de commerce, & fit conſtruire des nouveaux moulins à papier. On en bâtit trois en peu de temps, deux en Bearn & le troiſiéme dans le Pays de Soule.

Il y a aujourd'hui dans le Département 15 moulins à papier.

9 en Bearn qui ont 10 cuves, entre tous	10 cuves.
3 en Bigorre qui ont enſemble	5 cuves.
1 en baſſe-Navarre qui a . .	2 cuves.
2 en Soule qui ont chacun une cuve	2 cuves.
En tout 15 moulins, ayant pour travailler les papiers . . .	19 cuves.

Le travail ou tâche de chaque jour eſt de dix rames pour une cuve; cependant au lieu de 10, on force le travail, & on en fait quelquefois juſqu'à 15, les Compagnons Papetiers ſe ſont mis en poſſeſſion de cet abus contre la volonté de pluſieurs Maîtres, & ils ne veulent pas reſter dans les moulins ſi on ne leur laiſſe faire cette augmentation, pour gagner ce qu'ils appellent *avantages*.

Cette pratique préjudicie beaucoup au commerce en ce que les papiers ne ſont pas auſſi beaux qu'ils le ſeraient, ſi on laiſſait battre & laver plus long-temps les matieres dans les pilles, & ſi on donnait l'attention néceſſaire pour travailler les papiers & en faire le tirage avec exactitude, On ne peut trouver aſſez de temps pour ces operations, dès qu'on force le travail d'un tiers en ſus.

C'eſt ce qui a donné lieu il y a deux ans aux Maîtres Fabricans de s'aſſembler & de préſenter leur requête au Miniſtre pour faire ordonner l'exécution du réglement du Conſeil du 27 Janvier 1739, qui défend de faire de plus fortes tâches que le travail ordinaire, & de s'occuper plus que pendant le temps réglé par l'Ordonnance. Ils ont encore demandé pluſieurs autres choſes concernant la diſcipline & la police qu'il eſt néceſſaire de maintenir parmi les Ouvriers qui veulent faire la loi aux Maîtres.

CHANGES.

M. 1766.	*Lundi* 10.	*Mar.* 11.	*Mer.* 12.
Amſterdam.	55 ¾ . .	55 ¾ . .	55 ¾ . .
Londres. .	32 . . .	32 . . .	32 . . .
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	⅛ ¼ bén. .	⅛ ¼ bén. .	⅛ ¼ bén. .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DU HAVRE, *le 6 Mars* 1766.

Les Navires les *Deux Sœurs*, de 170 tonneaux, Capitaine *Laurent Marin*; la *Favorite*, de 250 tonneaux, Capitaine *Cornelis Holm*, d'Amſterdam, & le *Maréchal de Lowendal*, Capitaine *Cornelin*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour la Martinique, partira dans le courant de ce mois, le ſecond pour Amſterdam partira du 20 au 25 Mars 1766, & le troiſéme pour le Cap partira au commencement d'Avril. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront pour le premier à ROUEN à M. Plan-

ter & Compagnie, & au Havre à M. Lavigne ; pour le ſecond au HAVRE, à M. Jacob Papillon ou audit Capitaine ; & pour le troiſiéme à PARIS à M. Lemoine, Directeur de la Compagnie des Indes; à ROUEN à M. Lemoine ; & au HAVRE, à MM. Beaudry & Boullongne.

FINANCES.

§. I.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS. *du 16 Fév. 1766.*

Moyens propoſés pour lever un Impôt ſur les Colonies.

UN de nos Ecrivains a fait paraître depuis peu dans la Gazette un calcul du nombre des Habitans de chaque Colonie & un tarif proportionné des droits qu'on peut lever dans chacune d'elles, d'une maniere beaucoup plus agréable pour les particuliers, & dont il reſulterait des effets bien plus heureux, ſi on les recevait comme un équivalent au droit de timbre. Ainſi au moyen d'un autre acte, celui du timbre ſerait révoqué pour jamais en faveur de chaque Colonie particuliere, auſſitôt que les differentes Colonies auraient paſſé chacune un acte pour lever la ſomme d'argent convenue, en ſe taxant elles-mêmes, ſi on leur témoignait aſſez d'indulgence & de confiance pour leur permettre ces impoſitions volontaires, dont le produit ſerait dépoſé enſuite dans la caiſſe de chaque Colonie ou diſtrict particulier de l'Amérique, où il ſerait à la diſpoſition du Parlement de la Grande-Bretagne ; un pareil arrangement contribuerait à affermir l'union & la tranquillité du Royaume ; il en réſulterait même un bien général pour toute la Nation, ſi le Gouvernement ſe déterminait enſuite à permettre aux Americains d'envoyer des Deputés au Parlement. L'Auteur animé d'un zele vraiment patriotique, ſoumet au jugement du public les calculs qui ſuivent.

	Habitans.	Proportion des taxes.
Canada & Dépendances,	90,000	3,000 l. ſt.
Nouvelle Ecoſſe & Dependances nouvellement établies,	15,000	500
Nouvel Hampshire, . .	60,000	2,000
Baye de Maſſachuſet, .	240,000	8,000
Connecticut, ...	150,000	5,000
Iſle de Rode Iſland, . .	45,000	1,500
Nouvelle-York, . . .	150,000	5,000
Jerſey, ...	90,000	3,000
Penſilvanie & les Comtes inférieures, ...	210,000 / 45,000 = 255,000	7,000 / 1,500
Mariland, ...	120,000	4,000
Virginie, ...	180,000	6,000
Caroline ſeptentrionale,	45,000	1,500
Caroline méridionale, .	105,000	3,500
Georg. Floride orientale & occid. Bahama & Bermude, . .	30,000	1,000
Jamaïque, ...	150,000	5,000
Barbade, ...	75,000	2,500
Antigoa, ...	45,000	1,500
St. Chriſtophe, Nevis & Montferrat, la Grenade, la Domin. Tabago & S. Vincent, ...	45,000	1,500
TOTAL	1,890,000	63,000 l. ſt.

Cette ſomme de ſoixante trois mille livres répandue ſur les dix-huit cent quatre-vingt dix mille Habitans, ne charge chacun de ces Habitans que de 8 den. ſterl. par an.

§. II.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
D'Eaubonne,	37e.	J.	19
Philippe,	52e.	G.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PA

Mars. 1766.	*Lundi* 10.	*Mardi* 11.	*Mard*
Ac. des Indes. .	1305	1302 ½ . . .	1300 .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	406 .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	18 ½ 10m . .	. . .
Prom. à 4 p ⅌. .	37 ½	. . . . .	38 .
Ac. des Fermes.	1002 ½ . . .	1002 ½ 5 . .	1005 .
L. de la 3e. L.	15 ½	15 ½	15 ½ .
	. . . . .	. . . . .	. . .
	25 ½	25 ½	. . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	9 .
Annuités. . .	429	429 28 . . .	429.
Coup. d'an. .	83 ½	83 ½ 83 . . .	83 ½ .
Emp. de 50 mil.	13 ½	13 ½	13.
Emp. de 30 mil.	. . . . .	24 ¾	. . .
Col. 1759. . .	24 ½ 25 . .	. . . . .	. . .
Canada. . .	35. 10m 36 ½ .	35	34 ½
Epoques. . .	16 ½ 10e. 22 .	10e. 22 . . .	. . .
Ré. Nouette. .	26 ¼ Oct. 28 Janv.	8 5m 28 ¼ Janv.	28.
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	48	. . . . .	. . .
A 4 p ⅜ . .	. . . . .	. . . . .	. . .
3 p ⅌ ſur les Cui.	49 ½	. . . . .	. . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Trac

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. M

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Mardi 18 Février.

AGRICULTURE.

§. I.

PRIX *du quintal de laine pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Languedoc, filée, depuis 52 juſqu'à 240 ℔; brute, depuis 48 juſqu'à 80 ℔; — *Auch & Pau*, filée, depuis 70 juſqu'à 240 ℔; brute, depuis 17 ℔ 5 ß juſqu'à 120 ℔; — *Montauban*, filée, depuis 103 ℔ 10 ß juſqu'à 253 ℔; brute, depuis 48 juſqu'à 66 ℔; — *Dijon*, filée, depuis 80 juſqu'à 300 ℔; brute, depuis 40 juſqu'à 130 ℔; — *Moulins*, filée, depuis 120 juſqu'à 200 ℔; brute, depuis 35 juſqu'à 100 ℔; — la *Rochelle*, filée, depuis 165 juſqu'à 190 ℔; brute, depuis 90 juſqu'à 100 ℔; — *Riom*, filée, depuis 100 juſqu'à 150 ℔; brute, depuis 45 juſqu'à 68 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Déc. dernier dans les Généralités de*

Languedoc, fin, depuis 35 juſqu'à 90 ℔; commun, depuis 25 juſqu'à 68 ℔; *Auch & Pau*, fin, depuis 35 juſqu'à 275 ℔; commun, depuis 25 ℔ 4 ß juſqu'à 180 ℔; — *Montauban*, fin, 69 ℔; commun, depuis 46 juſqu'à 63 ℔; — *Dijon*, fin, depuis 80 juſqu'à 150 ℔; commun, depuis 60 juſqu'à 120 ℔; — la *Rochelle*, fin, depuis 88 ℔ juſqu'à 100; commun, depuis 49 juſqu'à 70 ℔; — *Riom*, fin, depuis 75 juſqu'à 120 ℔; commun, depuis 50 juſqu'à 60 ℔.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de D. dernier dans les Généralités de*

Languedoc, fin, depuis 40 juſqu'à 90 ℔; commun, depuis 24 juſqu'à 80 ℔; — *Auch & Pau*, fin, depuis 30 juſqu'à 36 ℔; commun, 26 ℔; — *Montauban*, fin, depuis 24 juſqu'à 63 ℔; commun, depuis 18 juſqu'à 60 ℔; — *Dijon*, fin, depuis 20 juſqu'à 75 ℔; commun, depuis 15 juſqu'à 50 ℔; — *Moulins*, fin, depuis 25 juſqu'à 140 ℔; commun, depuis 20 juſqu'à 85 ℔; — la *Rochelle*, fin, depuis 70 juſqu'à 80 ℔; commun, depuis 36 juſqu'à 50 ℔; — *Riom*, fin, depuis 26 juſqu'à 100 ℔; commun, depuis 20 juſqu'à 50 ℔.

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Languedoc, depuis 15 juſqu'à 24 ℔; — *Auch & Pau*, depuis 13 juſqu'à 21 ℔; — *Montauban*, depuis 17 ℔ 5 ß juſqu'à 30 ℔; — *Dijon*, depuis 14 juſqu'à 36 ℔; — *Moulins*, depuis 15 ℔ juſqu'à 20 ℔; — la *Rochelle*, depuis 20 juſqu'à 21 ℔; — *Riom*, depuis 17 juſqu'à 22 ℔ 10 ß.

PRIX *du quintal de ſoie pendant le mois de Déc. dans les Généralites de*

Languedoc, brute, depuis 1600 juſqu'à 2580 ℔; apprêtée pour ouvrages, depuis 2000 juſqu'à 3880 ℔; — *Dijon*, brute, 700 ℔; apprêtée 1000 ℔.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

BESANÇON.				LILLE.				NANCY.				POITIERS.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		11 l.	7 ſ.			l.	ſ.	d.
Arbois.	18	15		Aire.	16	2	6	Bar.	12		10	Chatelleraut.	20	8	
Beaume.	17	9	8	Arras.	15	9	11	Bitche.	10	14	2	Chatillon.	20	9	1
BESANÇON.	18	2	6	Bailleul.	20	15	8	Boulai.	15*	7	6	Conſolens.	17*	8	
Dole.	18	6	8	Bapaume.	15	3	1	Bourmont.	11	17	2	Fontenay.	20	10	
Gray.	19	10		Bergues.	19	6	10	Charmes.	14	17	9	Les Sables.	21	12	
Lons-le-Saunier.	21	12		Bethune.	18	18		Epinal.	10	6	8	Nyort.	18		
Orgelet.	20	16		Caſſel.	18			Etain.	11	7		POITIERS.	22*	7	1
Ornans.	17*	3	1	Douay.	15	1	11	Luneville.	12	4	5	St. Maixent.	21	12	
Poligny.	22*	8		Dunkerque.	22*			Mirecourt.	11	8	4	Thouars.	19	16	
Pontarlier.	22			Gravelines.	18	9	2	NANCY.	12	10	5				
Quingey.	19	7	6	Heſdin.	16	4	3	Neufchateau.	10	19	5				
Salins.	19	7	6	LILLE.	18	4	8	Pont à Mouſſon.	14	17	1				
St. Claude.	21	7		S. Omer.	18	16	10	Remiremont.	13	5	3				
Veſoul.	17	4		S. Pol.	11*	5		St. Diez.	10*						
				S. Venant.	20			St. Mihiel.	12						
								Sarguemines.	12	14	3				
								Vezeliſe.							
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	10	10	From. le ſep	17	11	10	From. le ſep.	12	4	7	From. le ſep.	20	4	8
Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		1	6	Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	6	1		Avoine le ſ.	6	1	9	Avoine le ſ.	3	19	1	Avoine le ſ.	6	14	11
Foin le quint.	1	6		Foin le q.	1	13	9	Foin le quint.	1	4	6	Foin le q.	1	17	4
Paille le q.		13	1	Paille le q.	1	4	10	Paille le q.		13		Paille le q.		17	6

MOYENS

De tirer un grand avantage des quatre principales branches de l'Agriculture.

Un particulier qui fait marcher enſemble avec ſuccès quatre branches eſſentielles de l'agriculture, la culture des terres, les belles eſpeces de bêtes à laine, les vers à ſoie & les abeilles, propoſe les moyens ſuivants à ceux qui veulent réuſſir dans ces différens travaux.

1°. Il faut avoir ſoin de réparer par de bons & fréquens engrais les forces perdues ou diminuées de la terre, & poſſéder un grand nombre de beſtiaux pour fournir ces engrais; des prairies artificielles & beaucoup de paille pour nourrir ces beſtiaux.

2°. A l'égard des bêtes à laine, deux choſes contribuent eſſentiellement à les multiplier & à les entretenir en bon état; l'exacte propreté & un grand air dans les bergeries. Il ne faut cependant les y faire rentrer que le plus tard qu'on peut, & on doit les en faire ſortir auſſitôt que le printemps commence à faire ſentir ſes douceurs. Il eſt à propos pendant tout l'été de leur donner la liberté de ramaſſer ce qu'il y a d'épars dans les champs, & avant que de les faire rentrer dans le parc, il eſt bon de leur faire ſuffiſamment manger des

veſces tardives ou regain de ſainfoin & de luzerne. On doit les nourrir l'hyver avec les pailles nouvellement battues, mêlées de luzerne & de ſainfoin, & leur donner tous les matins, avant que d'aller aux champs, de gros navets coupés par tranches, ſçavoir; une livre pour chaque mouton ou brebis de la belle eſpece & une demi-livre pour celui qui eſt inférieur. On devrait enſemencer de ces navets aſſez de terrein pour que les moutons puſſent ſe nourrir des feuilles, ce qui n'empêcherait pas de leur donner enſuite les navets mêmes. Ce qu'ils ne pourraient conſommer ſervirait à engraiſſer la terre qui en deviendrait plus propre à porter les menus grains, outre le bien qu'y aurait fait d'ailleurs le troupeau par ſon ſéjour.

3°. Les vers à ſoie ſemblent exiger deux choſes principales, une propreté ſcrupuleuſe & les bonnes feuilles, c'eſt-à-dire, qu'on ſuive autant qu'il eſt poſſible l'âge des feuilles & des vers enſemble : par exemple, les élever juſqu'à la premiere mue avec le bourgeon épanoui; à la ſeconde, avec les feuilles qui ſe trouvent alors entre les deux extrêmités de la branche; à la troiſiéme, avec les feuilles priſes des deux tiers de la branche; à la quatriéme, on peut prendre les feuilles indifféremment. Enfin, huit jours ou environ avant la montée, ne leur donner ſcrupuleuſemt que les feuilles nées les premieres, en allant juſqu'au tiers de la branche, & comprenant toutes celles de cette eſpece qu'on aura laiſſées dans les premieres cueillettes *.

4°. Enfin, les abeilles, tant pour elles que pour le maître, ont beſoin d'avoir abondamment auprès d'elles de quoi vivre & recueillir. On ne peut donc trop multiplier toute eſpece de plantes aromatiques, les amandiers, les ceriſiers, les poiriers, les pommiers, les accacias, les arbuſtes à fleurs odoriférantes, les ſain-foins; à quoi on peut joindre les bois dans leur voiſinage. On réuſſira encore plus ſurement ſi on a l'attention de mettre ces admirables animaux à l'abri des injures de l'air, en conſtruiſant exprès un bâtiment en forme de parc d'hyver, aux proportions près, planté dedans & dehors en arbres de l'eſpece ci-deſſus, & à têtes qui ne ſoient pas trop élevées. Tel eſt le rucher de ce particulier, deſtiné à contenir ſix cent ruches. Ce nombre n'eſt pas plus difficile à gouverner qu'une douzaine, dès que les eſſains trouvent aiſément où ſe fixer, & qu'on a des ruches propres à conſerver toujours les mouches en rendant néanmoins les récoltes faciles. Ses ruches ſont de paille, rondes, plattes endeſſus au lieu d'être en cloche, ſuſceptibles de recevoir des hauſſes depuis ſix juſqu'à huit pouces de hauteur, garnies d'un plateau en bois d'un quart de pouce d'épaiſſeur & de dix pouces de diamêtre, où eſt un quarré inſcrit au milieu de ſix à ſept pouces ſur ſes faces ou côtés. Cette ouverture ſert au paſſage des mouches & à faciliter l'alongement de leur travail ou gateaux, de la ruche à la hauſſe, ou des hauſſes entr'elles, pouvant en mettre pluſieurs à une même ruche, ou inſenſiblement former une ruche de ces hauſſes. Par cette méthode il ne faut ni faire mourir, ni châtrer, ni chaſſer les mouches pour faire la récolte.

Ce Particulier ſent qu'il faudrait ſur tous ces articles plus de détail (& nous le prions bien fort de nous les communiquer) mais il ſçait auſſi qu'il n'y a qu'une façon de s'inſtruire, qui eſt de voir & de pratiquer ſoi-même; ce qui lui fait deſirer de la part des propriétaires plus d'émulation qu'il n'y en a; nous ajouterons, & *moins d'épargnes*.

§. II.

SUITE *des prix propoſés par la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

La Société voulant donner à l'avenir aux Auteurs plus de temps pour les recherches & les eſſais qui leur ſeront néceſſaires, croit devoir propoſer en même-temps les ſujets pour les prix qui ſeront diſtribués au mois de Janvier 1768.

Celui du prix de la Société eſt : *L'Hiſtoire du Charanſon & les moyens d'en préſerver les grains.*

Cette Hiſtoire doit comprendre, 1°. l'Hiſtoire de l'individu; c'eſt-à-dire, la deſcription de cet animal, ſon origine, ſa maniere de vivre & de

* *Le Particulier qui donne ces inſtructions a eu par ce moyen l'année paſſée de très-beaux cocons produits de la montée d'environ la moitié de ſes vers. Il compte à ſa terre* 2000000 *de pieds de mûrier en pepiniere qu'il va mettre en place d'année en année, & de cette maniere il aura une très-belle plantation.*

s'établir dans les grains, ſes différentes métamorphoſes, la maniere dont il ſe multiplie. 2°. L'Hiſtoire de l'eſpece ; c'eſt-à-dire, la différence qui ſe trouve dans la marche des transformations & des générations de cet inſecte ſuivant la différence des ſaiſons, l'ordre dans lequel ces générations ſe ſuccedent d'une ſaiſon à l'autre & d'année en année. 3°. Les moyens les plus ſurs & les moins couteux d'empêcher la multiplication de cet inſecte & de préſerver les grains de ſes ravages.

La Société penſe que ceux qui voudront travailler ſur ce ſujet ne pourront mieux faire que de prendre pour modele l'Hiſtoire que Meſſieurs du Hamel & Tillet ont donnée du papillon des grains, ſi commun dans l'Angoumois & le Poitou.

Le ſujet du prix donné par M. l'Intendant eſt : *La maniere d'eſtimer exactement les revenus des fonds dans les différens genres de culture.*

On entend par le revenu des biens fonds, non le produit total des récoltes, mais ce qui en revient de net au propriétaire, déduction faite des frais de culture, charges, profits & reprises du Cultivateur, en un mot, ce que le Cultivateur peut & doit en donner de ferme.

La Société voudrait qu'on indiquât des principes ſurs pour faire avec préciſions les calculs que fait néceſſairement d'une maniere plus ou moins vague, plus ou moins tâtonneuſe, tout Fermier qui paſſe le bail d'un fond de terre qu'il entreprend d'exploiter, ou tout homme qui veut l'acheter.

Ces deux prix ſeront délivrés au mois de Janvier 1768.

Toutes perſonnes ſeront admiſes à concourir, à l'exception des Membres de la Société qui compoſent le bureau d'Agriculture de Limoges.

Les pieces pourront être écrites en François ou en Latin, & les Auteurs ſeront libres de leur donner toute l'étendue qu'exigera le développement du ſujet.

Ils ne mettront pas leur nom ſur leur ouvrage, mais un numéro & une deviſe, & ils y joindront un billet cacheté, ſur l'extérieur duquel ſeront écrits le n°. & la deviſe de la piece, & dans lequel ils écriront leur nom & leur demeure. Ces paquets ne ſeront ouverts qu'après le jugement des prix.

Les pieces ſeront adreſſées à M. l'Intendant de la Généralité de Limoges, lequel fera paſſer les récépiſſés du Sécretaire de la Société, à l'adreſſe que les Auteurs indiqueront. Il eſt néceſſaire qu'elles parviennent au Sécretaire au plus tard dans le courant de Décembre 1766 pour les deux prix de 1767 : & avant le 1.er Décembre 1767, pour les deux prix de 1768.

Le Sécretaire délivrera les prix ſans autre formalité à ceux qui lui repréſenteront les récépiſſés des pieces couronnées.

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

Obſervations d'un Anglais ſur la tannerie & le commerce des cuirs dans la Grande-Bretagne.

ON a fait dans l'été de 1764, avec un très-grand ſuccès ſous la direction de la *Société d'emulation*, l'épreuve d'une maniere de tanner le cuir beaucoup plus prompte & beaucoup moins diſpendieuſe. Au lieu d'employer l'écorce de chêne on ſe ſert de la ſcieure de ce bois ou des copeaux moulus. Mais il ſera impoſſible de mettre en pratique cette heureuſe découverte, parce qu'il y a une ancienne loi encore ſubſiſtante, qui défend d'employer autre choſe que de l'écorce pour tanner les cuirs.

Il eſt inutile de faire obſerver que l'exportation des cuirs était autrefois une des principales branches de notre commerce ; la rivalité des autres Nations nous l'a fait perdre preſqu'entiérement, & particuliérement l'exportation des peaux de veau.

On devrait regarder comme un grand avantage pour la Nation de recouvrer cette branche de notre commerce avec l'Étranger ; & peut-être en ſerait-ce un plus grand encore de réduire dans ce Royaume les prix des cuirs qui ſont devenus un fardeau bien peſant pour la claſſe du petit peuple. De pareilles réductions augmenteraient probablement nos tanneries, & peut-être même dédommageraient les propriétaires des bois du bas prix où tomberait l'écorce de chê-

ne. Il en réſulterait que l'on ne couperait plus le bois dans une mauvaiſe ſaiſon, & que ſa valeur augmenterait par celle que l'on donnerait à tous les abbatis & copeaux de cette ſorte d'arbres, qui maintenant ſont à très-vil prix.

D'Amsterdam, *le 4 Fév. 1766.*

Cours du Change.

Londres, 34 8 ½; — d°. à 2 uſ. 34 6 ½; — Paris, 55 1 16e. — d°. à 2 uſ. 55 7 16e. — Bordeaux, 54 5 8e. — Bilbao, 96 ¼; — Madrid, 96; — Cadix, 95 ¼; — Seville, 95; — Liſbonne, 45 ½; — Veniſe, 90 ¼; — Gênes, 86 ¼; — Livourne, 88 ¼; — Vienne, 35 ¼; — Hambourg, 32 7 16e. — Anvers & Gand, 2 ¾; — Bruxelles, 2 ¾; — Zelande 2; — Roterdam ⅛ p% agiot de la banque, 4 ½.

Des Sables-d'Olonne, *le 3 Fév. 1766.*

Les vents d'Eſt & de Nord-Eſt qui continuent de ſouffler ſans relâche depuis le 13 de Décembre, empêchent l'arrivée de pluſieurs Navires. On en attend encore onze du Banc, & on appréhende très-fort que quelques-uns d'entr-eux ne manquent totalement de vivres, à moins qu'ils n'ayent relâché dans quelques Ports d'Eſpagne.

Plus de 60 chaloupes employées à la pêche, ne rapportent aucun poiſſon; ce qu'on peut attribuer au froid violent qui ſe fait reſſentir, & qui oblige ſans doute le poiſſon à s'éloigner des côtes.

De Bayonne, *le 29 Janv. 1766.*

Exportation.

Il eſt ſorti de ce Port du 20 au 27 Janvier pour Ribadeos, 25 tonnes de vin; — pour Amſterdam, 64 bariques de ſucre, 248 pains de brai, 45 tonnes de vin & 3873 conques de graine de lin; — pour Roterdam, 120 tonnes de vin & 50 balles de regliſſe; — pour S^t. Ander, 81 futailles de vin; — pour Bruges, 80 tonnes de vin; — pour le Cap Français, 371 barils de farine & 50 bariques de vin; — pour S^t. Sebaſtien, 105 bariques de vin, 13 pipotes & 66 bariques d'eau-de-vie; — pour Breſt, 37 milliers de reſine & 3400 planches de pin; — pour Belle-Iſle, 50 quintaux de fer & 38 balles de laine; — pour Bordeaux, 18 milliers de merrein & 2100 houes & ſerpes.

Importation.

Il eſt arrivé dans le même Port & dans le même eſpace de temps, de Bilbao, 2 caiſſes, 5 barils, 3 balles, 4 boucauts & 13 futailles de diverſes marchandiſes; — de S^t. Jean-de-Luz, 15 muids de ſel; — de S^t. Sebaſtien, 80 pierres à mulets, 6 ſacs de cacao, 104 veltes, 14 barils de vin de Malaga & 200 barres de fer; — du Pouliguen, 10 muids de ſel; — de S^t. Ogne, 15 milliers d'oranges, & 5000 d'huitres; — des Sables d'Olonne, 144 muids & 16 boiſſeaux de ſel; — de Rouen, 545 ſacs de farine, 300 ſacs de froment & 26 caiſſes de glace.

De Marseille, *le 4 Fév. 1766.*

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port du 27 Janvier au 2 Février 1766, 32 bâtimens Français & 11 Étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Agde, à Cannes, à Monaco, à S^t. Tropès, à Nice, à Gênes, à Ancone, à Naples, à Palerme, à Alger, en Barbarie, au Levant, à Alexandrie, à Barcelone, à Valence, à Cadix, à Nantes, à S^t. Malo, à la Martinique.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, 34 bâtimens Français & 14 Étrangers venant d'Amſterdam, de S^t. Nazaire, de Cadix, de Tunis, de Carthagene, d'Alicante, de Tortoſe, de Palamos, de Majorque, de Meſſine, de Palerme, de Naples, de Pietra Negra, de Livourne, de Cagliari, de Gênes, de Port Maurice, de la Bourdigueres, de Nice, d'Antibes, de Cannes, d'Aiguemortes, de Narbonne, de la Ciotat, de Martigues & de Toulon, avec de l'huile, du poiſſon ſalé, du bled, du riz, du ſon, de la ſoude, de la cire, du miel & diverſes autres marchandiſes.

DE NANTES, *le 7 Février 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 1.er au 6 Février 8 Navires Français & 15 Étrangers. les premiers, ſçavoir, la *Marie Moaeſle*, Capitaine *Luc Mathé*; les *Deux Amis*, Capitaine *J. Carbonnet*, la S.te *Anne*, Capitaine *Clemanceau*; le S.t *Jean*, Capitaine *Louis Laclotte*; l'*Aimable Rozette*, Capitaine *J. de la Motte*; la *Samaritaine*, Capitaine *Fr. Durand*; la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *Jac. Raballan*, & la *Charlotte*, Capitaine *J. Salaun*, venaient du Banc de Terre-Neuve, de S.t Pierre, de Miquelon, de Liſbonne, de Bayonne, d'Arcaſon, de Dunkerque, de Belle-Iſle & de Douarnenés, avec des morues ſeches & vertes, du brai ſec, de la reſine, des oranges, des citrons, des ſardines preſſées & de l'huile de ſardines. Parmi les Étrangers, 2 venaient de Hambourg, 1 de Bremen, 1 de Bergues en Norwege, 4 de Zericzée, 2 d'Amſterdam, 3 de Roterdam, 1 d'Oſtende & 1 de Bilbao.

DU HAVRE, *le 9 Février 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 6 de ce mois les Navires le *Preſſigny*, Capitaine *Mat. Guibert*, de S.t Malo; & l'*Intendant*, Capitaine *Louvet du Longpré*, de Grandville, allant l'un à S.t Malo & l'autre à Grandville, tous deux ſur leur leſt.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

il eſt entré dans ce même Port du 7 au 9 de ce mois, 4 Navires, ſçavoir, la *Fidelle*, Capitaine *Jourdan*, de S.t Malo, venant de Marſeille (*) les *Deux Sœurs*, Capitaine *George Carr*, de Sunderland, en relâche allant à Portſmouth avec du charbon de terre; le *Marechal de Broglie*, Capitaine *de Woſtre*, de Calais, en relâche, venant de la Rochelle & allant à Calais, chargé d'eau-de-vie; & la *Favorite*, Capitaine *Holm*, Hollandais, venant d'Alicante, d'où il eſt parti le 20 Décembre dernier, chargé de ſoude.

(*) *Ce Navire ayant été forcé le 14 Janvier de ſouffrir la viſite des Algériens, doit finir ſa quarantaine avant que de débarquer ſa cargaiſon.*

SUITE *des obſervations ſur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

Les abus reconnus dans l'emploi, ſont de travailler les laines ſans les laver de nouveau. On y laiſſe le ſuint & les ſaletés, on ne fait aucun tirage des garres qui ſont des parties de laine dont le poil eſt groſſier, court & rude, difficile à fondre, à carder, & qui par ſon poil vif, dégrade & diminue le prix des marchandiſes.

Ces laines ainſi travaillées ne produiſent pas des étoffes telles qu'on pourrait les avoir ſi l'on prenait le ſoin de les relaver, d'en ſéparer les garres & de les dépouiller des autres ſalletés, comme paille, fougere, crote, *&c.* On peigne les laines ſans aucune de ces précautions, on en tire par cette opération pour les chaines des étoffes, & pour les bas au métier, l'eſtambre qui eſt la fleur de la laine. Toutes les ſalletés reſtent au peignon qui doit ſervir pour la trame; ce peignon n'eſt cardé ni fondu à demi, parce que, par une économie mal entendue, les Fabricans ne payent pas aſſez les Ouvriers qui gagnent à peine de quoi ſe nourrir ſimplement de pain.

Les Tiſſerands ne ſont pas mieux payés; on ne leur donne pour le tiſſage d'une piece d'environ ſoixante aunes, que 3 à 3 # 10 ß, au lieu qu'à Nay ils reçoivent 5 # pour une piece d'environ 35 aunes; les Tiſſerands d'Oleron ne battent pas les étoffes à demi ſur le métier, les Fabricans en général l'exigent ainſi, pour qu'il entre moins de laine dans la piece, d'où s'enſuit que lorſque l'étoffe paſſe au foulon où elle ſe vuide du ſuint & des ſalletés, elle ſe trouve réduite à la largeur réglée, ſans qu'elle ait pu acquérir le corps néceſſaire, & demeure lâche & creuſe. Tel eſt l'abus & le mauvais emploi d'une matiere qui, ſi elle était traitée avec ſoin, produirait une marchandiſe dans le commerce, qui ſerait recherchée & bien payée. L'exemple des Fabricans de Nay en eſt une preuve inconteſtable, ils emploient les mêmes laines de Navarre, comme à Oleron & aux environs, mais ils ont ſoin de les tirer, de les nétoyer, d'en ſupprimer les garres, de

faire bien carder & bien tiſſer. Ils vendent en conſéquence au moins 4 ℔ la canne de leur cadis qui eſt environ une aune & demie, & ne peuvent en faire aſſez pour remplir les demandes, tandis qu'à Oleron on n'en retire pas au-delà de 50 ß la canne, & qu'ils ont ſouvent de la peine à s'en défaire à ce bas prix. Il eſt bon d'obſerver qu'on emploie à Nay les garres pour une autre qualité de cordelats inférieurs, mais qui valent toujours mieux que ceux qui ſont fabriqués avec les laines du Pays; il n'a jamais été poſſible de faire comprendre aux Fabricans d'Oleron leur tort; toujours attachés à leur routine, ils ſont perſuadés qu'ils ſe perdraient totalement, s'ils la quittaient, & on a même beaucoup de peine en tolérant leurs fautes, de leur faire obſerver les dimentions ſtatuées par le réglement.

Je ne dirai plus rien ſur l'emploi que l'on fait à Nay des laines de Navarre, les Fabricans en tirent un auſſi bon parti qu'on le puiſſe, s'ils avaient la façon d'apprêter leurs marchandiſes comme celles de Montauban, leur cadis vaudrait beaucoup mieux. Il y a même des bons connaiſſeurs qui les préferent aujourd'hui, quoiqu'ils n'ayent pas la délicateſſe de l'apprêt de ceux de Montauban.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *des travaux & rapports des Manufactures de Bourgogne.*

Nous avons encore dans le Département cinq manufactures en garats, guinées, mouſſelines, velours de coton, peluches en coton, toiles pour doublures, fauteuils à petits points & tapis pour le Turc, *idem*, & des taffetas façon d'Angleterre.

La premiere eſt à Châlon ſur Saone, les fonds ſont à la Ville, c'eſt un Contre-Maître qui régit tout, il y a 31 métiers battans, dont un en mouſſeline qui n'en a fait qu'une piece à raiſon de 8 ℔ l'aune, & pour le tout 128 ℔, ci . . . . . 128 ℔

Cinq métiers de guinées qui ont fait 152 pieces à raiſon de 2 ℔ l'aune, & pour l'article . . . . . 4560 ℔

Vingt-un métiers en garats qui ont fait 624 pieces de 15 aunes à 1 ℔ 3 ß 6 d. l'aune, en tout . . . . . 11,635 ℔

Et enfin 4 métiers en ſiamoiſes qui ont auſſi fait 80 pieces, tirant chacune 20 aunes, à raiſon de 2 ℔ l'aune, en tout pour . . . . . 3200 ℔

Et pour tous les articles de ladite MANUFACTURE . . . . . 19523 ℔

La ſeconde eſt à Pondeveyle en Breſſe, elle a fait pendant leſdits ſix derniers mois 1765, pour 11319 ℔ de cotonnes brochées pour meubles, de taffetas façon d'Angleterre, fauteuils en fond laine & ſoie, & des tapis pour le turc.

Sçavoir, pour cotonnes brochées 217 aunes 5 8e. à 6 ℔ . . . . 1305 ℔ 10 ß

Taffetas d'Angleterre, 1559 aunes à 6 ℔ 10 ß . . . . . 9113 ℔ 10 ß

En fauteuils & tapis 50, dont 26 fauteuils & 24 tapis, les fauteuils & tapis en fond de ſoie, 54 ℔ chacun, & ceux en fond de laine, 24 ℔, & pour le tout . . . 2520 ℔

La troiſiéme eſt à Belley en Bugey, où on fait des mouſſelines, toiles de coton & garats, il y a à cette manufacture 24 métiers battans, dont 14 en mouſſelines bon moyen, leſquels ont fait 48 pieces de 16 aunes chacune à raiſon de 5 à 6 ℔ l'aune, & pour le tout . . . . . 2224 ℔

Plus, quatre métiers en mouſſelines plus moyennes, dont il y a eu 36 pieces de faites de 16 aunes chacunes à raiſon de 3 à 4 ℔ l'aune, & pour le tout . . . . 2160 ℔

Plus, 2 métiers de mouſſelines toutes communes qui ont fait 72 pieces de 16 aunes chacunes à raiſon de 3 ou 4 ℔ l'aune, ce qui fait pour l'article entier . . 2880 ℔

Plus, deux métiers en cotonnes pour doublures, qui ont fait 33 pieces de 16 aunes chacunes à raiſon de 3 ℔ 10 ß à 4 ℔, & pour le tout . . . . . 1848 ℔

Enfin, deux métiers qui ſervent alternativement pour guinées & garats, qui ont fait 283 pieces de guinées à 16 aunes chacunes à raiſon de 2 ℔ 10 ß à 3 ℔, en tout . . . . . 12452 ℔

Et pour les garats de 16 aunes chacun, à raiſon de 30 à 40 ß, 58 p. font 1624 ℔

Et pour le montant de la partie entiere . . . . . 27288 ℔

A quoi il faut ajouter 10000 ℔ pour des bas de ſoie qui ont été fabriqués par le ſieur Banqual de Belley.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Jeudi* 13.	*Ven.* 14.	*Sam.* 15.
Amſterdam.	55 ¾ 5 8e	55. 5 8e	55. 5 8e
Londres. .	32 . .	32 . .	32 . .
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	95 ¼ . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	½ . . .	½ . . .	½ . . .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DES SABLES-D'OLONNE, *le* 3 *Fév.* 1766.

Il ſe trouve actuellement en charge dans ce Port ſix Navires deſtinés pour la pêche de la morue verte. Ces Navires qui doivent partir dans le courant de ce mois, & aller au Banc de Terre-Neuve, ſont le *Généreux*, Capitaine *Moreau*, la *Providence*, Capitaine *Blay*; le *Marquis de la Galliſſoniere*, Capitaine *Rouſſeau*; le S^t. *Nicolas*, Capitaine *Broſſard*; le *Pere de Famille*, Capit^e. *Brechard* & l'*Hirondelle de Mer*, Capitaine *Arreau*.

FINANCES.

§. I.

D'AMSTERDAM, *le* 4 *Février* 1766.

COURS *des effets publics.*

ACtions de la Comp. Hol. des Indes Or. 578; — d°. de la Comp. Hol. des Indes Oc. 58; — d°. de la Banque d'Ang. 135 ¾; — d°. de la Comp. Ang. des In. Or. 168; — d°. de la Comp. de la M. du S. 105 ½; — ann. à 4 p °/°, 1760, 103 ⅛; — conſolidées à 3 p °/°, 91 ½.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, du 28 Octobre 1765, concernant l'Emprunt ouvert par la Déclaration du 16 Mars 1760.

AUTRE du 31 Janvier 1766, qui ordonne qu'il ſera convoqué un Chapitre général & extraordinaire de la Congrégation de S^t. Maur, lequel s'aſſemblera en l'Abbaye royale de S^t. Denys, le 24 Avril prochain, en préſence des Commiſſaires de Sa Majeſté.

ORDONNANCE DU ROI, concernant la Milice, du 27 Nov. 1765.

§. II.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Fév.
Fauveau,	7^e.	F.	21
Baroy,	28^e.	A.	21
Drouer,	35^e.	F.	20
De Montal,	46^e.	J.	21
Patu,	47^e.	J.	21
Lallemant,	49^e.	L.	19
Cadeau,	57^e.	C.	21

COURS DES EFFETS PUBLICS A PA

Fév. 1766.	*Jeudi* 13.	*Vendredi* 14.	*Samedi*
Ac. des Indes. .	1307 ½ 10 . .	1310. 12 ½ .	1312 ½
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	439 . .
Prom. à 5 p °/°. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Prom. à 4 p °/°. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Ac. des Fermes.	997 ½ . . .	997 ½ 1000 .	997 ½
L. de la 3^e. L.	. . . . .	. . . . .	. . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	8	. . . . .	8 . .
Annuités. . .	427	428	428. 27.
Coup. d'an. .	84 ½	84 ½	84 ½ . .
Emp. de 50 mil.	13. 13 ½ 5m .	13	13. 14
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . .
Canada. . .	34	34 35.5m 35 ½ 10m	34. 34 ½
Epoques. . .	10e 22 . . .	16 ½ 10e. 21 ½	16. 10e.
Réc. Nouette. .	25	25. 25 ½ 25 .	25. 25
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . .
A 4 p °/° . .	. . . . .	. . . . .	. . .
3 p °/° ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſ

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Mic

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Mardi 11 Février.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *de la méthode pour faire écouler les eaux d'un terrein trop plat par ſa nature.*

SI le champ qu'on voudra entreprendre de deſſecher, ne ſe trouve pas dans une forme quarrée mais irréguliere, ſoit triangulaire, ſoit ronde & même oblongue, on formera la petite plateforme du milieu à peu près de la même figure, en tournant le verſoir de la charrue du côté du centre, & ſans diſcontinuation juſqu'à l'extrêmité du champ.

La charrue du ſieur des Pommiers, ſerait plus propre à cette opération que beaucoup d'autres, parce qu'elle fonce davantage la terre; qu'elle la retourne en entier le deſſus deſſous, & qu'elle doit être plus facile & plus expéditive.

Si une ſeule partie du champ ſe trouve trop plate, & que l'autre partie ſoit élevée & avec aſſez d'égout, on peut très-bien amonceler la partie baſſe & plate par la même opération des labours; l'eſpace qui ſe trouvera alors entre le bas des deux monticules, ſervira à l'écoulement des deux parties par le moyen d'une rigole qui ſera indiquée par la ſituation locale.

On pourrait encore ſe ſervir de cette méthode dans une très-grande étendue de plaine très-plate, baſſe & humide, dans une poſition qu'on ſuppoſe difficile à deſſecher, en répétant cette opération du Suédois en différentes parties de la plaine.

Plus l'étendue de la piece de terre qu'on entreprendra d'élever en égout, ſera modique, plutôt on jouira du fruit de l'opération, & au contraire plus elle ſera conſidérable, plus elle exigera de pente, & plus il ſera néceſſaire de lui en procurer en réitérant l'opération pendant pluſieurs années.

Tout le reproche qu'on ſemble faire à cette méthode, conſiſte à dire, qu'en tirant les terres du pourtour du champ, en les verſant ſucceſſivement de proche en proche vers le centre, la partie haute ſe trouvera améliorée aux dépens de la partie baſſe, & que le pourtour ſe trouvant plus baiſſé, il ſera plus humide, plus inondé, qu'il ne l'était auparavant.

Cette obſervation eſt juſte, mais les parties baſſes peuvent s'amander avec les engrais, & le pourtour ſuppoſé n'être pas ſuſceptible de labourage, peut pouſſer de l'herbe, ſinon être planté en oziers, plantation utile & fructueuſe en tous lieux; d'ailleurs on n'y perd rien, puiſque cette partie & le reſte du champ eſt ſuppoſé inondé & inculte.

CABESTAN *d'une nouvelle invention.*

Quelques ſimples que ſoient les cabeſtans ordinaires, il y a cependant pluſieurs cas où l'on ne ſçaurait s'en ſervir à cauſe de l'eſpace conſidérable qu'ils exigent pour le ſervice des leviers qui les traverſent. Cette réflexion a engagé le Capitaine Ingénieur dans l'Artillerie de Pologne dont nous avons annoncé pluſieurs machines, a

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

trouver un moyen de ſuppléer à cet inconvénient, c'eſt-à-dire, qu'il a imaginé un cabeſtan auquel on peut appliquer un levier d'une longueur quelconque, qui ne parcourant qu'un arc de 45 dégrés, produit (avec un peu plus de lenteur à la vérité) le méme effet que s'il parcourait les 360 dégrés du cercle. Ce nouveau cabeſtan eſt une application de la machine que cet Officier a inventée pour arracher les arbres d'une groſſeur médiocre. On pourrait s'en ſervir utilement dans la marine pour tirer les ancres. Le S^r. Dufour, Maître Menuiſier, rue de Vaugirard, vis-à-vis l'Hôtel de Carignan à Paris, en conſtruit des modeles; de méme que de ceux de toutes les machines qu'on lui commande; il ne reçoit que les lettres franches de port.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

BOURGES.				MONTAUBAN.				ROUEN.				VALENCIENNES.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
BOURGES.	15	7	3	Cahors.	24	6		Andely.	16	18	3	Aveſnes.	17	5	
Chateauroux	18*	4	6	Cauſſade.	27*	10		Arques.	18	11	9	Bavey.	15	15	
Dun le Roi.	15	4		Figeac.	19	17	3	Caudebec.	16*	14		Cambray.	15	7	6
Iſſoudun.	13*	18	6	Gourdon.	24		1	Eu.	18			Conde.	18	4	
La Charité.	17	12		Lauzerte.	24	19	2	Evreux.	18	4	4	Givet.	17	10	
La Chaſtre.	15	6		Milhau.	25			Giſors.	17	7	4	Landrecy.	15	19	8
Le Blanc.	18			Moiſſac.	25	3	1	Lions.	18	9	7	Mariembourg.	19*		
St. Amand.	14	11	6	MONTAUBAN.	21	11	10	Magny.	19	5		Maubeuge.	15	17	7
Sancerre.	17	8	5	Murdebarrez.	17*	2	11	Montiviliers	19			Philippeville.	18	8	
Vierzon.	15	10		Rhodez.	22	10		Neufchatel.	16	15	5	Queſnoy.	12*	10	
				Ste. Affrique.	26	11	5	Pont-de l'Arche.	18	16		St. Amand.	18	8	9
				St. Antonin.	23	15	9	Pont-Audemer.	18	18	1				
				Villefranche.	20	16		Pont-l'Ev.	17	13	6	VALENCIENNES.	15	7	6
								ROUEN.	20*	14					
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	2	3	From. le ſep.	23	6	5	From. le ſep.	18	5	6	From. le ſep.	16	12	9
Pain la liv.				Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	4	13	1	Avoine le ſ.	7		3	Avoine le ſ.	7	2	7	Avoine le ſ.	5	5	9
Foin le q.				Foin le quint.	1	17	5	Foin le q.	1	15	8	Foin le quint.	1	10	9
Paille le q.				Paille le q.		16	8	Paille le q.	1	9	6	Paille le q.	1		3

DE S^t. VALERY, *le 4 Février* 1766.

Prix des Grains.

Le bled froment a été vendu à S^t. Valery-ſur-Somme, pendant les quinze derniers jours de Janvier 1766, 30 à 31 ß; le bled ordinaire, de 22 à 24 ß; le ſeigle, de 16 à 18 ß; l'orge, de 13 à 14 ß; l'avoine, de 12 à 13 ß le *boiſſeau* meſure de Paris.

REMEDES *pour les jeunes Agneaux, traduit de l'Anglais du Guide des Bergers, de Guillaume Ellis, p.* 85.

Lorſqu'un agneau nouvellement né eſt languiſſant, prenez une poignée de rue & autant d'aurone, que vous hacherez bien menu pour les faire bouillir enſemble dans une demi-pinte, & même plus de bierre faite ſans houblon, que lon nomme *aile*. Ajoutez-y un peu de ſyrop de ſouci & vous en donnerez avec une petite cuillere à l'agneau, ce que vous ferez de temps en temps. L'aurone & la rue ſont deux plantes fort connues qui croiſſent à la hauteur de deux pieds, chaque Fermier devrait en conſerver toujours chez lui, ſoit ſeches ou ſur pied, à cauſe de leurs excellentes propriétés pour la guériſon des maladies des beſtiaux. Il en eſt de même du ſouci.

Autre reméde. Faites bouillir un peu de ſaffran & de la canelle dans une petite quantité de lait de la mere & donnez-en de temps à autre à l'agneau malade avec une petite cuillere. Il ne tardera pas à recouvrer la ſanté, & deviendra fort & vigoureux.

HARAS *négligés en Bourgogne.*

Les avantages que nous retirons du cheval, ſembleraient devoir nous exciter à multiplier ſon eſpece autant qu'il ſerait poſſible. Cependant cette branche de commerce utile à tous égards, eſt entiérement abandonné dans la Bourgogne. Voici ce que nous en apprend un de nos Correſpondans.

Il y a environ vingt-cinq ans que dans une ſeule foire, on trouvait à choiſir ſur ſix à ſept cent chevaux, la plupart très-bons & bien moulés. Le Charolais, le Bourbonnais & l'Autunais en fourniſſaient une grande quantité de différentes tailles, & qui ſervaient pour la remonte des Dragons & des Huſſards. On en trouvait dans la Breſſe pour la remonte de la Cavalerie, & même pour l'attelage. Le Maconnais en fourniſſait moins, à la vérité, mais ils étaient bons. Les chevaux étaient alors à bon marché dans toutes ces Provinces, & ils ſont aujourd'hui à un prix exceſſif. Le défaut d'étalons qu'on n'a pas fournis en aſſez grande quantité dans le Pays, a été cauſe de la diminution de l'eſpece, & le peu qu'on en éleve aujourd'hui, provient d'une mauvaiſe race. Le mal n'eſt pas cependant ſans reméde, & on pourrait rétablir les choſes dans leur premier état, en envoyant de bons étalons dans la Bourgogne, Province qui parait propre à élever des chevaux.

DE LONDRES.

Nous annonçames dans la Gazette N°. 8 de cette année, l'intention où les Grands Jurés de Southwark étaient de faire ſuſpendre l'exportation des grains. Nous publions ici les inſtructions qu'ils ont données à ce ſujet à leurs Repréſentans au Parlement.

A MM. JOSEPH MAWEBEY BARONET & HENRY THRALE, Écuyer, les Repréſentans au Parlement pour les Villes & Bourg de Southwark.

Nous, les Grands Jurés des Ville & Bourg de Southwark & autres Habitans deſdits Ville & Bourg, cejourd'hui aſſemblés dans la ſalle de cette Ville, étant ſenſiblement touchés des juſtes plaintes des pauvres de ce Bourg, ainſi que de celles de la Nation en général, occaſionnées par l'énorme prix actuel de toutes les denrées de premiere néceſſité, & par le défaut d'activité preſque total de pluſieurs branches précieuſes de nos Manufactures; nous croirions manquer à notre devoir envers nos concitoyens, ſi nous n'employons pas tous les moyens qui ſont en notre pouvoir pour écarter un mal ſi généralement redouté.

Animés par ces motifs, MESSIEURS, nous ſaiſiſſons avec empreſſement cette occaſion pour vous prier, vous qui êtes nos Repréſentans au Grand Conſeil du Royaume, de faire les plus grands efforts & d'employer tout votre crédit pour parvenir à ce but ſalutaire, & comme nous croyons que rien n'y contribuera plus éfficacement qu'une prompte défenſe de l'exportation de toute eſpece de grains & particuliérement de celle des grains à faire du pain, denrée avec le prix de laquelle celui de tous les autres articles de proviſions, garde toujours une ſi exacte proportion; nous vous requérons, & nous nous repoſons ſur vous pour que vous faſſiez tout votre poſſible au Parlement pour obtenir cette défence ou telle

autre loi ſalutaire que le Corps de la legiſlature jugera la plus efficace pour mettre fin à toutes ces plaintes.

§. II.

DOUTES *ſur la pratique d'enclore les terres à bled en Angleterre pour en faire des prairies artificielles, propoſés par un Fermier Anglais.*

1°. Ces enclos, ſur-tout dans les Comtés intérieurs, ne nuiront-ils pas conſidérablement à la production de la belle laine courte qui eſt déjà trop peu abond^te. pour pluſieurs manufactures de lainerie, & au défaut de laquelle on ne peut remédier par aucun accroiſſement de pâturages?

2°. Combien de perſonnes ſentent aujourd'hui leurs intérêts léſés par leurs enclos, leſquelles, par de fauſſes repréſentations, ou par les mauvais exemples de leurs voiſins, plus riches qu'eux, ſe ſont laiſſés porter à ſigner les adreſſes au Parlement pour ſolliciter ces clôtures.

3°. Combien de familles qui vivaient à leur aiſe ſur des fermes de champs ouverts dont elles rendaient 50 à 60 ℔ ſterl. par an, ſe voient aujourd'hui privés de leur ſubſiſtance par les enclos qui les réduiſent à la cruelle néceſſité d'abandonner leurs fermes ſi elles ne veulent point ſe ruiner totalement en peu d'années, en payant les rentes exceſſives qu'on leur demande ſur les enclos.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

OBSERVATIONS

Sur l'uſage de pluſieurs plantes, par M. de Fontanes, Inſpecteur des Manufactures & de la Société Royale d'Agriculture de la Rochelle.

Je n'aurais pas eſpéré que le remerciement que j'ai fait dans la Gazette du commerce, page 457, numéro 59, à M. Dambournai, ſur la deſcription qu'il a bien voulu me donner de la *cruciata*, & que ma note euſſent mérité l'attention de MM. de la Soc. d'Agriculture du Mans. J'en ſuis infiniment flaté, & ſur-tout d'avoir par là donné lieu au détail intéreſſant des expériences de cette Société ſur l'ortie & l'aſclepias, ou apocinum, inſéré dans la même Gazette, numéros 2 & 3.

Le parti que cette Société a déjà tiré de ces 2 plantes, doit l'encourager & l'engager à en ſuivre la culture; elle découvrira certainement, pour ce qui concerne l'ortie, *urtica major*, les moyens de la multiplier, & comme l'ortie eſt vivace, qu'elle demande de moins bons terreins que le lin & le chanvre, que vraiſemblablement elle eſt moins ſenſible au froid & au chaud, tant d'avantages méritent bien, ſi elle fournit un fil comparable à celui que donnent les plantes dont nous en tirons, qu'on s'applique à découvrir les moyens d'en avoir en abondance & avec facilité.

Pour ce qui concerne l'aſclepias ou apocinum, j'ai encore l'avantage de m'être rencontré avec MM. de la Société du Mans.

L'apocin vient naturellement, & même avec aſſez d'abondance dans des dunes de pur ſable, * ſituées le long de la mer entre les Sables d'Ollone & St. Gilles en bas Poitou. Je fis ramaſſer il y a quatre ans, aſſez conſidérablement des gouſſes qui renferment ſon ouate ou duvet, & fabriquer à Niort avec ce duvet, deux petits chapeaux. On opéra comme pour du poil de caſtor; cette matiere fut humectée d'eau forte, adoucie avec de l'eau naturelle, paſſée au four un peu cardée, harpée; dans le reſte de l'opération on ſuivit les méthodes uſitées pour toutes les eſpèces de chapeaux; les miens ont eu le défaut d'avoir en quelques endroits de petits nœuds ou bouchons, & ils ne prirent pas un bien beau noir; cette derniere imperfection m'affecta peu, parce que je crus facile d'y remédier en changeant quelques drogues au noir des Chapelliers. J'interrogai ſur la fecon-de l'Ouvrier qui avait opéré, il l'attribua au peu de longueur de la matiere qui ne lui avait pas permis de ſe bien démêler, de ſe lier & de ſe futrer parfaitement, & il m'aſſura que ſi je pouvais lui en fournir qui eût ſeulement le double de longueur, il me répondait du ſuccès; j'ai lieu de croire que cet Ouvrier avait raiſon ſur la cauſe du défaut ſur lequel je l'interrogai, parce que je n'avais pu lui fournir qu'un apocin ou aſclepias dont les barbes n'avaient qu'environ ſix lignes de longueur. Si j'avais pu découvrir la grande eſpece de cette plante qui porte un duvet d'un pouce & plus de hauteur, j'aurais répété mon expérience pour les chapeaux, & tenté encore de faire l'eſpece de calote que les Turcs mettent ſous le turban qu'on n'a juſqu'ici fabriqué qu'avec des laines fines tirées ordinairement d'Eſpagne, mais cet apocin major ne croît point naturellement dans les dunes de ſable dont j'ai parlé, je n'y ai vu que l'eſpece dont j'ai travaillé à tirer parti, que les Habitans du pays appellent pois de ſable, ſans doute parce qu'il vient dans le ſable & que ſes gouſſes ont quelque reſſemblance avec celle des pois.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

* *On trouve encore beaucoup d'apocin du côté de Notre-Dame de Mont auſſi dans du ſable.*

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

Achat de Vaiſſeaux Anglais pour le Portugal.

LEs dernieres lettres de Liſbonne ont apporté à Londres des ordres d'acheter quatre forts Vaiſſeaux de conſtruction Anglaiſe, qui ſeront envoyés dans la ſaiſon prochaine à la pêche de la baleine dans le Groenland.

Il y a actuellement deux Vaiſſeaux Anglais à Hambourg & à Altena, chargés de tranſporter les Allemands qui ont deſſein d'aller s'établir dans la Floride occidentale.

Le Roi de Pologne, jaloux de faire fleurir le commerce & les manufactures dans ſon Royaume, a écrit au Docteur Templeman, Sécretaire de la *Société d'Emulation*, pour le prier de lui communiquer la maniere de tanner le cuir ſans faire uſage d'écorce, & de lui donner des inſtructions ſur quelques autres découvertes dont on eſt redevable aux travaux de cette Société.

On parle d'établir dans l'Iſle de Man deux nouvelles manufactures, l'une de papier & l'autre de toiles peintes pour leſquelles on a déjà engagé beaucoup d'Ouvriers à Liverpool, à Glaſgow & à Édimbourg.

DE DUBLIN.

On écrit de Dublin que le prix du ſuif y a augmenté depuis peu conſidérablement, parce que l'Angleterre en a tiré des quantités conſidérables.

Manufacture de linon en Ecoſſe.

La manufacture de longs linons établie nouvellement en Ecoſſe, a déjà donné des eſſais qui paraiſſent ſupérieurs à ceux qui ſe fabriquent en Allemagne, & il y a tout lieu de ſe flatter qu'avant peu cette nouvelle manufacture ſera en état de ſauver à la Grande-Bretagne une exportation annuelle de plus de deux cent mille livres ſterlings en eſpeces.

DE LONDRES.

Deſcription d'un bonnet de diamans pour un Nabab de l'Inde.

Ce ſuperbe ornement de tête eſt plutôt une couronne ou un diadême, qu'un bonnet; puiſqu'outre le cercle ou la bordure qui regne autour du Turban, le deſſus s'éleve en une eſpèce de couronne très-artiſtement travaillée, qui par le moyen de quelques reſſorts peut ſe rétrecir ou s'élargir, & qu'on peut ôter & remettre ſur la tete avec beaucoup d'aiſance & de facilité. Le devant, qui eſt la partie la plus magnifique de ce diadême, eſt enrichi de très-grands diamans, de rubis, d'emeraudes & de perles diſpoſées en forme de feuilles, de branches, de feſtons, de rayons de ſoleil, &c. Cette partie eſt ſurmontée d'un grand panache qui s'incline en avant, dont la tige eſt garnie de perles d'une groſſeur extraordinaire, & auquel ſont ſuſpendues pluſieurs autres perles, émeraudes & diamans d'un grand prix: ſur le côté gauche il y a un tenon pour recevoir un grand panache qui ſeul eſt eſtimé près de 5000 ſterl. & qui eſt fait pour pouvoir être porté ſans le diadême, au ſommet duquel, au lieu du globe & de la croix qui termine la couronne de notre Roi, ſe trouve une perle incomparable pour ſa groſſeur, qui ſurpaſſe celle d'un œuf de pigeon dont elle a la forme, & qui eſt ſuſpendue à une branche de palmier qui ſurmonte le diadême, & à laquelle de chaque côté ſont attachées d'autres belles perles & émeraudes. Il y en a encore près de cent autour du diadême. Le nombre des pierres & des perles fines ſe monte en tout à plus de quatre mille qui peſent enſemble vingt-cinq onces, & dont la principale partie a couté pluſieurs années de recherches. On regarde ce diadême comme un ouvrage qui pour la beauté & la richeſſe, n'a eu de long-temps ſon ſemblable en Angleterre.

Il a été tranſporté le 21 de Janvier ſous une eſcorte convenable de l'Hôtel de la Compagnie des Indes à Graveſend, & on l'a enſuite embarqué ſur le Vaiſſeau *Britania*, Capitaine *Rons*, qui partait pour Bengale.

DE BAYONNE, *le* 17 *Janv.* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port du 6 au 14 Janv. 1766, pour Bilbao, 3 pipotes, 35 bariques d'eau-de-vie, & 6 balles de petite draperie; — pour Roterdam, 124 tonneaux de vin; — pour Middelbourg, 210 tonneaux de vin & 10 tonneaux d'eau-de-vie; — pour Bruges, 350 tonneaux de vin; — pour Liſbonne, 120 tonnes de fer; — pour Saintes, 122 barils & 12 demi-barils de brai gras & goudron; — pour Rochefort, 7449 planches de pin & 2 milliers, 75 livres de brai ſec & reſine; — pour Calais, 200 bariques d'eau-de-vie & 2 milliers de brai ſec; — pour le Havre, 55 milliers de brai & reſine & 11 barils d'eau-de-vie.

IMPORTATION.

Il a été importé dans le même Port & dans le même eſpace de temps, de Bilbao, 6 futailles de diverſes marchandiſes; — de S^t. Sebaſtien, 1 futaille, 4 barils de différentes marchandiſes, & 1300 cuirs en poil; — des Sables d'Olonne, 93 muids, 3 boiſſeaux de ſel.

DE MARSEILLE, *le* 30 *Janv.* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 13 au 29 Janvier 1766, 110 bâtimens Français & 28 Etrangers, allant à la Ciotat, à Arles, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Bormes, à Toulon, à Hieres, à S^t. Tropès, à Frejus, à Monaco, à Cannes, à Cagnes, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Menton, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Naples, à Mahon, à Palerme, à Malthe, à Alger, en Morée, à Senari, à Alexandrie, à Smyrne, à Barcelone, à Valence, à Malaga, à Cadix, à Nantes, à S^t. Brieux, au Havre, à Hambourg, à Miſſiſſipi.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 64 bâtimens Français & 26 Étrangers venant de Smyrne, d'Alexandrette, de Salonique, de Tunis, d'Amſterdam, de Roterdam, de Londres, du Havre, de Nantes, de Cadix, de Mahon, d'Alicante, de Valance, de Barcelone, de Sicile, de Termini, de Naples, de Livourne, de Boniface, de San Remo, de Diano, de Gênes, de la Bourdiguerre, de la Côte, de Nice, d'Antibes, de Cannes, de S^t. Tropès, de Toulon, d'Agde, de Cette, de Martigues, de la Ciotat.

DU HAVRE, *le* 2 *Février* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 31 Janvier 1766, le Navire le *Double Louis*, Capitaine *Bechet*, allant à S^t. Marc, chargé de bœuf, de beurre, de chandelle, de farine, de lard, de vin, de liqueurs, de harengs & de pluſieurs ſortes d'autres marchandiſes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 30 Janvier au 2 Février 7 Navires, dont 3, ſçavoir, la *Fauvette*, Capitaine *Bruneau*; la *Gelinotte*, Capitaine *Betiautau*; la *Dorothée*, Capitaine *Baron*, tous trois partis de Breſt & de relâche au Port du Havre pour Honfleur, les quatre autres, ſçavoir le *Coaſter*, Capitaine *Jean Williams*, de Bedfort; la *Véritable amitié*, Capitaine *Robert Salmon*, d'Angleterre, venant tous deux de Corck chargés de bœuf, de beurre, &c. le *Juſte*, Capitaine *Den. Fr. le Mengnonet*, & le Duc de Choiſeul, Capitaine G. *Minet*, tous 2 de Grandville & partis l'un & l'autre de Marſeille; le premier le 18 & le ſecond le 17 de Décembre 1765, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie.

OBSERVATIONS

Sur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur achat & leur emploi. Par M. Carget, Inſpecteur des Manufactures du Département de Bayonne.

On a vu par les articles de fabrique de chaque lieu de ce Département, les laines qu'on emploie pour chaque ſorte d'étoffes. Il y en a pluſieurs eſpeces qui ſe fabriquent avec les laines d'Eſpagne, qui ſont

ſans contredit d'une très-bonne qualité. On n'emploie communément que celles de la haute Navarre & de Danſo, mais on fait peu d'uſage de celles d'aragon & des autres qualités ſupérieures à cauſe de leur cherté.

Il ſe commet dans les achats, dans les ventes & dans l'emploi des laines de Navarre, des abus préjudiciables à la fabrique & conſéquemment au commerce. Ces abus viennent de la part du Fabricant, de celle des Eſpagnols & de ceux qui achetent.

Anciennement les Eſpagnols portaient leurs laines en ſuint à Oleron, pour les vendre aux Fabricans qui les achetaient eux-mêmes à un prix raiſonnable, & les lavaient chez eux.

Les Négocians de Bayonne allerent dans la ſuite en Eſpagne faire l'achat des laines. Ce fut alors qu'ils découvrirent que dans les grandes chaleurs du mois de Mai, qui eſt le temps de la tonte, on faiſait courir au galop les troupeaux ſur les grands chemins trois ou quatre jours de ſuite avant que de les tondre, afin que la pouſſiere qui s'élevait, s'attachât ſur les toiſons qui ſe trouvaient humides par le ſuint des moutons, & que par ce moyen la laine peſât davantage. On prétend que les Eſpagnols emploient encore cette ſupercherie lorſqu'ils veulent vendre leurs laines en ſuint.

Les Négocians d'Oleron, pour éviter toute ſurpriſe, ne voulurent acheter leurs laines qu'après qu'elles auraient été lavées; mais les Eſpagnols ne les faiſaient laver qu'à moitié, de ſorte que l'acheteur était toujours trompé d'une façon ou d'une autre, & il eſt à remarquer que le Fabricant était le ſeul qui ſoufrait de cette tromperie, étant obligé de prendre les laines de la main des Marchands.

Ceux-ci, pour ſe mettre à l'abri de la fraude, menerent avec eux des gens en Eſpagne pour laver les laines; l'infidélité de ces Ouvriers fit que les acheteurs furent également trompés. Ils payaient ces Ouvriers pour bien laver les laines, & les Eſpagnols les payaient mieux pour ne les pas bien laver.

Les impoſitions miſes ſur ces laines par le Roi d'Eſpagne en 1717, l'impoſſibilité où ſont les Fabricans de ſe pourvoir à Oleron des laines que les Eſpagnols y portaient, & les abus commis dans les achats & dans les ventes, tant de la part deſdits Eſpagnols que des Négocians qui vont faire leurs achats à Pampelune, ces trois choſes peuvent être regardées comme la cauſe principale de la décadence de pluſieurs fabriques. On ne doit donc pas trouver extraordinaire que les Fabricans ſoient dans la miſere, & leur triſte état ſemble exiger quelqu'indulgence, lorſque les fautes ne ſont pas de grande conſéquence. Voilà les abus qui interviennent dans les achats; paſſons maintenant à ceux qui ſe trouvent dans l'emploi des laines.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Jeudi* 6.	*Ven.* 7.	*Sam.* 8.
Amſterdam.	55 5 8e.	55 5 8e.	55 5 8e.
Londres. .	32 . .	32 . .	32 . .
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	95 ¾ . .	95 ¾ . .	95 ¾ . .
Lyon, R. .	½ . . .	½ . . .	½ . . .

§. II.

DE St. VALERY, *le* 3 *Février* 1766.

NAVIRE *en charge.*

Le Navire le *Roi David*, Capitaine Ch. *Levaſſeur*, eſt en charge pour Porto en Portugal, & partira vuide comme plein à la fin de Février.

DU HAVRE.

VENTE *de Navire.*

Le Navire les *Quatre Amis*, de 150 tonneaux, ſera vendu le Lundi 3 Mars 1766, au même état qu'il s'eſt trouvé à ſon retour de la pêche de la morue au Banc de Terre-Neuve.

AVIS.

Sur une Manufacture.

M. Baron, Entrepreneur des Manufac-